

## Avant-propos

de M. le Président  
JEAN-LOUIS DEBRÉ

**A**u moment de tracer le bilan de la session écoulée, chacun peut s'accorder sur un constat simple et fort : tout au long de l'année, notre Assemblée aura été un des centres de l'actualité nationale.

Ce n'est pas le fruit du hasard mais bien d'une volonté politique constamment réaffirmée.

Les femmes et les hommes qui composent notre Assemblée ont, en premier lieu, su utiliser pleinement leurs pouvoirs de contrôle. La commission d'enquête sur l'affaire d'Outreau fera date à cet égard. Pour la première fois, l'Assemblée a osé porter son contrôle sur la justice, dans le plein respect de la séparation des pouvoirs. Pour la première fois surtout, nous aurons eu l'audace d'ouvrir aux médias audiovisuels les portes d'une de nos commissions d'enquête, créant une prise de conscience dans l'opinion.

Je n'ignore naturellement pas les dérives possibles d'une telle médiatisation. Mais rien n'est plus opposé à l'idéal républicain que le secret, l'opacité, le refus de la critique et du débat contradictoire. C'est pourquoi, garant du rayonnement de notre Assemblée, je continuerai à militer pour que les Français soient, à travers leurs médias, pleinement informés des travaux des commissions d'enquête et des missions d'information.

Veiller à ce que nos débats législatifs soient productifs pour notre état de droit et lisibles par tous nos concitoyens est aussi une de mes ambitions. Or, de plus en plus souvent ces dernières années, notre Parlement s'est enlisé dans des discussions dont l'objet n'est plus de « voter la loi » mais davantage de permettre l'expression d'une opposition systématique, ni plus tant de fixer des règles générales que de répondre à des préoccupations catégorielles. Cette dérive est d'autant plus frappante que la plupart des grandes démocraties connaissent, tous les observateurs le relèvent, des discussions législatives plus ordonnées.



Deux chiffres témoignent de la dégradation de la qualité du débat législatif : au début de la V<sup>e</sup> République, l'Assemblée nationale examinait à peu près 1 000 amendements par an ; elle en discute aujourd'hui 20 000. Or, la durée annuelle des débats, qui s'établit aux alentours de 1 000 heures, elle, n'a guère évolué.

Pour adapter notre procédure, j'avais proposé un système qui aurait permis à chaque groupe de disposer d'un temps de parole global. Cette réforme a suscité, je ne l'ignore pas, des réserves politiques – car elle aurait contraint les responsables de groupe à opérer des arbitrages délicats.

Je continuerai cependant à militer pour ce que je considère être un progrès essentiel pour notre Assemblée, comme je continuerai à militer pour que la minorité parlementaire dispose de droits reconnus, en un mot d'un statut. J'ai déjà donné une première traduction concrète à cette volonté au travers de l'attribution systématique de fonctions de responsabilité dans les instances chargées du contrôle de l'action gouvernementale.

Donner à l'opposition les moyens d'exister autrement que par l'obstruction est aujourd'hui la meilleure garantie d'un débat législatif ouvert, pluraliste et digne. C'est le meilleur gage pour que notre Assemblée inspire à nos concitoyens le respect et la considération qui doivent s'attacher à toute institution républicaine.